



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 11 Septembre 2019  
CR N° 3**

**Présent (es) :** Mesdames CORMERAIS Martine - PUDELKO Françoise - VANEY Nolwenn  
Messieurs BOTTONI Pierre – OUAZIZ Farid

**Excusé(es) :** Messieurs GILBERT Cédric - SAIDI NEDJAD Hamid

**Invité(es) :** Mesdames FERRER Ghislaine - TORTORA Sandrine

Tous les membres de la Commission Sportive présentent ses condoléances à la famille et au club de l'ES Vitry pour le décès de Michel JEANNE

### COURRIERS AUX CLUBS

**INFOS :** Le Comité 94 recherche un service civique pour la saison 2019/2020. Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer vos candidatures au secrétariat par mail : [5894000@ffhandball.net](mailto:5894000@ffhandball.net)  
Début du service le 1<sup>er</sup> novembre.

**BRY :** La COC a pris note du désengagement de votre équipe +16 ans masculine du championnat 1<sup>ère</sup> division territoriale masculins et de votre équipe +16 ans Féminine du championnat 2<sup>ème</sup> division territoriale

**CHAMPIGNY :** La COC a pris note du désengagement de votre équipe +16 ans masculine du championnat 1<sup>ère</sup> division territoriale masculins.

**LA CAUDACIENNE :** La COC a pris note du désengagement de votre équipe -18 ans masculine.

**VILLENEUVE ABLON :** La COC a pris note de l'engagement de votre équipe -18 ans masculine et de votre équipe +16 ans masculine (3) en 4<sup>ème</sup> division territoriale.

**FONTENAY :** La COC a pris note de l'engagement de votre équipe +16 ans masculine (2) en 4<sup>ème</sup> division territoriale.

**ST MAUR :** La COC a pris note de l'engagement d'une 3<sup>ème</sup> équipe -15 ans masculine.

**LE PERREUX et CHEVILLY LARUE :** La COC a pris note du désengagement de votre équipe -18 ans masculine pour le 1<sup>er</sup> délayage.

**LE PERREUX :** Merci de nous envoyer le certificat médical établi par un médecin assermenté « médecin du sport » précisant le nom, prénom, date de naissance et la mention « autorisation de jouer dans la catégorie supérieure » afin de valider le surclassement de votre joueur.

**VALENTON :** La COC a bien noté votre match amical du mercredi 18 septembre à 18h00 contre Créteil

**VILLIERS :** La COC autorise vos 3 joueuses (FLAMAND – ALI MZE – HILARION) à jouer en +16 ans Féminins.

**VILLIERS :** La COC a bien noté votre match amical du samedi 21 septembre à 14h00 pour les -13F et à 15h00 pour les -15F contre Bondy et Bobigny

## CHAMPIONNATS MASCULINS

### PLUS DE 16 ANS

#### 1<sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE :

##### Poule A :

**Conclusion manquante :** week-end du 12/13 octobre 2019 **AMENDE SUIT**

Marolles HB 2 / Stade Français HB

##### Poule B :

#### Rencontre US Ormesson HB / Paris UC 1C du 09-10/11/2019 :

Paris UC : La COC ne peut accéder à votre demande, la raison évoquée n'étant pas un critère de report (cf. Règlement Fédéral)

#### 2<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :

##### Poule A :

#### Rencontre HBC Cachan / CSA Kremlin Bicêtre 3 du 18-19/01/2020 :

La COC attend le justificatif d'indisponibilité de salle avant de donner son accord pour l'inversion des rencontres. **RAPPEL**

##### Poule B :

**Conclusion manquante :** week-end du 12/13 octobre 2019 **AMENDE SUIT**

Martigua SCL / HBC Arcueil

#### 3<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :

**Conclusion manquante :** week-end du 05/06 octobre 2019 **MERCI DE SAISIR RAPIDEMENT**

Paris Sport Club 1E / ES Vitry 3

**Conclusion manquante :** week-end du 12/13 octobre 2019 **MERCI DE SAISIR RAPIDEMENT**

Entente Plesséenne HB 3 / US Villejuif HB

#### 4<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :

Les équipes de Villeneuve Ablon HB 3 et de l'US Fontenay HB s'étant engagées (pas de championnat -20 ans), le championnat est modifié à nouveau. Retour à 2 poule 8 équipes. (En annexe du CR). Des Finalités seront organisées à l'issue de cette phase.

La 1<sup>ère</sup> journée de championnat (21-22/09/19) est inchangée, merci de saisir rapidement vos conclusions.

### MOINS DE 15 ANS

Vous trouverez en annexe les poules du 1<sup>er</sup> délayage du week-end du 28-29 septembre 2019

Durée des rencontres :

**Poule de 3 : 2 x 15 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute**

**Poule de 4 : 2 x 10 minutes – exclusion 1 minute**

## CHAMPIONNATS FEMININS

### PLUS DE 16 ANS

#### 1<sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE :

#### Rencontre CSA Kremlin Bicêtre 2 / US Ivry HB du 11-12/01/2020 :

La COC donne son accord pour l'inversion. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

**Rencontre HBC Cachan / CSA Kremlin Bicêtre 2 du 18-19/01/2020 :**

La COC attend le justificatif d'indisponibilité de salle avant de donner son accord pour l'inversion des rencontres. **RAPPEL**

**Rencontre ES Sucy 2 / HBC Cachan du 05-06/10/2020 :**

La COC attend le justificatif d'indisponibilité de salle. **URGENT**

**2<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

**Poule A :**

Suite à l'inscription de l'équipe du CSM Finances 2 et au désengagement de l'équipe du CHB Bry. Finances 2 prend la place de Bry 2. La poule est modifiée. Merci aux clubs de saisir rapidement les conclusions.

CSM Finances 2 / Parsi Sport Club 3 du 05-06/10/19

CSM Finances 2 / US Alfortville HB 3 du 12-13/10/19

**MOINS DE 15 ANS**

Barrages Régionaux :

Afin de définir le dernier ayant-droit :

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre / US Fontenay HB à jouer le 21 septembre 2019. **URGENT**



## COMMISSION « JEUNES »

MPL2/2019

Valenton, le 18 Septembre 2019

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN, Anthony LUCCHESI et Pierre WEIMAN

Excusé : Jean RIGOLLET

Comme vous pouvez le voir la commission s'agrandit et nous sommes heureux d'accueillir Anthony LUCCHESI au sein de notre groupe pour venir nous aider dans nos travaux.

### A TOUS LES CLUBS

#### Moins de 11ans

La répartition des équipes pour le 1<sup>er</sup> délayage vient d'être finalisée, vous le trouverez en annexe.

#### RAPPELS pour les tournois

Toutes les équipes doivent être présentes dès le début du tournoi. Les responsables d'équipes doivent à la fin de chaque tournoi se concerter pour mettre le niveau de leur équipe.

Pour tous les tournois de délayages, vous utilisez la FDME (sauf cas exceptionnel) et les clubs organisateurs doivent **impérativement** nous adresser par courriels le niveau des équipes afin de nous permettre d'établir au mieux les délayages suivants. Merci.

Les niveaux se répartissent de 1 à 8 –1 étant le plus haut et 8 le plus faible

Ne pas confondre le niveau des équipes (indiqué par les clubs et les poules données par le Comité).

Tailles de ballons            Moins de 11ans : 0  
    Moins de 13ans : 1

Durée des tournois : à 4 équipes : 2x7 minutes  
    à 3 équipes : 2x10 minutes

**A NOTER** : Tous les joueurs ou joueuses figurant sur les feuilles de rencontres doivent être licenciés ou en licences validées.

#### Moins de 13ans Garçons

- Boissy St Léger déclare forfait pour le tournoi de délayage du 21 septembre. ce tournoi reste fixé à Valenton et se déroulera sous forme d'un match sec (2x20minutes)

#### Moins de 13 Filles

- Marolles : Nous sommes désolés mais votre demande ne peut être acceptée, toutefois vous avez la possibilité de faire jouer vos 2 adhérentes avec vos moins de 13 garçons.

#### Moins de 11ans mixte

- La commission remercie les clubs de St Mandé et Sucy pour leurs propositions de salles mais ne retient qu'une seule date sur les 2 proposées, ayant à sa disposition suffisamment de salles.

### **Moins de 11 Filles**

- A ce jour, seules 8 équipes sont engagées, la commission s'interroge donc sur la suite à donner et suggère :
  - Proposition 1 : deux championnats : l'un de garçons et l'autre de filles ce dernier se déroulant donc sur 14 dates.
  - Proposition 2 : fonder les championnats en un seul soit une soixantaine d'équipes réparties en 7 ou 8 poules et dans ce cas elle intégrerait le 2<sup>ème</sup> délai.

Merci de faire connaître votre choix **dans les meilleurs délais.**

### **Moins de 9ans**

- Merci à tous les clubs concernés pour une ou plusieurs équipes moins de 9 de nous retourner complétée le fiche d'engagement ((engagement- proposition de plateau.)

**Pour la Commission**  
**Michèle PETIT-LETURGEZ**

**La Présidente de la COC 94**  
**Martine CORMERAIS**



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours** : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.